

Image not found or type unknown



Assurance responsabilité civile

Par **haas**, le **26/11/2007** à **14:08**

Bonjour, nous avons des soucis avec notre fils âgé de 14 ans au moment des faits concernant une bagarre dans un établissement scolaire celui-ci passe au tribunal je me suis renseigné auprès de notre assurance puis-je ce que l'on nous demande de prendre un avocat j'ai appelé notre assurance expliqué les faits celui-ci nous dit je ne peux pas si vous aller pouvoir prétendre à un avocat car la victime a eu 3 jrs d'ITT pourriez-vous nous dire ? si exactement celui-ci a raison nous ne reste à vous écouter. Cordialement